

**RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

Exposé des motifs et projets de décrets accordant au Conseil d'Etat

- **un crédit d'ouvrage de CHF 38'760'000.- destiné à financer la réalisation du Centre Coordonné de Compétences Cliniques (C4) constituant le premier volet du Campus Santé situé sur le site des « Côtes de la Bourdonnette » à Chavannes-près-Renens,**
- **un crédit d'ouvrage de CHF 86'700'000.- destiné à financer la réalisation de la Haute École de Santé Vaud (HESAV) constituant le second volet du Campus Santé situé sur le site des « Côtes de la Bourdonnette » à Chavannes-près-Renens,**
- **un crédit d'ouvrage de CHF 38'250'000.- destiné à financer les équipements du site inscrits au plan partiel d'affectation et nécessaires à la réalisation du Campus Santé,**
 - **l'autorisation de mettre à disposition de la Fondation Maisons pour étudiants Lausanne un droit de superficie à titre gratuit sur le site du Campus Santé et d'allouer la somme de CHF 1'890'000.- au Fonds pour l'acquisition de droits réels et d'immeubles de réserve pour le remboursement de la part théorique du terrain.**

1. PREAMBULE

La commission s'est réunie le lundi 2 mai 2022 à la salle du Bulletin, rue Cité-Devant 13 à Lausanne (bâtiment du Parlement cantonal). Présidée par M. le député S. Aschwanden, également rapporteur, elle était composée de Mmes les députées A.-S. Betschart et C. Cachemaille ainsi que de MM. les députés J.-F. Cachin, Ph. Cornamusaz, F. Deillon, Ph. Ducommun, V. Keller, C. Matter, Y. Paccaud, S. Rezso, W. Riesen, L. Studer, D. Trolliet, B. Vionnet, Ph. Vuillemin et P. Zwahlen.

Ont également participé à cette séance, Mme la Conseillère d'Etat C. Amarelle, cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC), M. le Conseiller d'Etat P. Broulis, chef du Département des finances et des relations extérieures (DFIRE), M. Ph. Pont, directeur général de la Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP), M. M. Staffoni, directeur général (DGIP), Mme Ch. Ostorero, directrice générale de la Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES). M. M.-N. Laesslé, directeur infrastructures et organisation (DGES). M. F. Mascello, secrétaire de la commission, s'est chargé de la prise des notes de séance.

2. PRESENTATION DE L'EMPD – POSITION DU CONSEIL D'ETAT

La Conseillère d'Etat rappelle que le Campus Santé, qui devrait ouvrir ses portes en 2026, est une réponse majeure qu'apporte le Canton aux défis actuels de la formation dans le domaine de la santé. Il fera rayonner notre canton sur le plan national et au-delà, mais il est tout simplement essentiel au maintien et même à la progression de la formation et donc de la qualité des soins dans notre Canton. Il s'inscrit pleinement dans les objectifs de l'initiative populaire « Pour des soins infirmiers forts », adoptée par le peuple suisse en novembre dernier, ainsi que dans ceux du programme de législature, en renforçant les capacités, la qualité et

l'attrait des formations dans ce domaine. La période que nous venons de traverser, marquée par la pandémie et par une prise de conscience marquée du rôle vital des professionnels des soins, nous rappelle à quel point il est indispensable d'avoir un personnel de qualité, en suffisance et extrêmement bien formé dans notre pays et notre Canton.

L'EMPD qui vous est soumis aujourd'hui vise à développer les infrastructures nécessaires pour répondre à ces défis en équipant le canton de Vaud d'un dispositif de pointe en la matière et offrant à ses institutions en charge de la formation médicale des capacités à la hauteur des besoins démographiques vaudois. Le bâtiment du C4, axé sur l'enseignement clinique par simulation permet de garantir l'accès des apprenant-e-s à une expérience pratique dans un cadre sécurisé. Le recours à la simulation s'est ainsi imposé comme une solution clé afin d'augmenter les capacités de formation de la relève médicale. Il accordera une place centrale à l'interdisciplinarité et à l'apprentissage par simulation, et permettra de renforcer les synergies entre ses institutions partenaires : Haute école de santé Vaud (HESAV), Haute école de Santé La Source, Centre hospitalier universitaire vaudois (CHUV) et Faculté de biologie et médecine de l'Université de Lausanne (UNIL). Le C4 pourra accueillir plus de 4'000 étudiants, plusieurs centaines d'enseignants et permettra à plus de 1'000 professionnels d'effectuer leur précieuse formation continue.

Le bâtiment HESAV permettra de regrouper en un seul site les activités de la haute école et permettra de remédier à la dispersion actuelle de la haute école sur cinq sites, qui constitue un frein majeur à son développement et qui implique des coûts d'exploitation superflus. Il sera utilisé par 1500 étudiants réguliers ainsi que par environ 290 collaborateurs – auxquels s'ajouteront environ 900 intervenants externes. Son programme combine places de travail, ateliers, salles de cours et de pratique de base, ainsi que bibliothèque et cafétéria. Ces locaux visent à offrir un apprentissage et un entraînement complémentaires à l'environnement simulé du C4.

Enfin le Campus Santé ne serait pas complet sans le bâtiment des logements étudiants offrant 500 lits, porté et financé par la Fondation Maisons pour Etudiants de Lausanne (FMEL). La mise à disposition de la FMEL d'un droit de superficie distinct et permanent (DDP) gratuit est un élément décisif pour garantir des loyers modérés pour ces logements étudiants. Cela permettra de créer un véritable quartier rayonnant, lieu de vie, propice aux échanges et aux synergies autour des professions de soin. La réalisation parallèle des deux bâtiments principaux (C4 et HESAV) ainsi que l'équipement mutualisé du site et la coordination avec la réalisation des logements étudiants, ainsi qu'avec le futur bâtiment de la Haute école pédagogique (HEP) – qui fera l'objet d'une demande de crédit d'ouvrage ultérieure- garantissent un investissement efficient et efficace.

Le Campus Santé constitue ainsi une avancée majeure pour la politique de la formation cantonale dans la santé. C'est un projet très cohérent et à forte plus-value, regroupant sur un site stratégique et dans le cadre d'un véritable quartier des soins : simulation, enseignement théorique, enseignement pratique, recherche, interdisciplinarité et logements. La Conseillère d'Etat conclut en soulignant que ce projet majeur découle d'une réflexion interdisciplinaire et interinstitutionnelle dans laquelle tous les partenaires se sont engagés. C'est cela qui a convaincu le Conseil d'Etat de vous soumettre cet EMPD sollicitant plus de 165 millions de francs, afin que ce projet puisse être mis en service en 2026.

Le Conseiller d'Etat complète en indiquant que cet espace en transformation dans le quartier de la Bourdonnette a un volet sociétal important, avec la cohabitation, sous une forme de forte mixité, de zones pour les habitants et pour les étudiants. Le partenariat noué avec la commune de Chavannes-près-Renens a mis un certain temps à trouver ses marques, mais permet au final une planification optimale. Vu avec un peu de hauteur, ce dossier est plus large que ce seul décret, car globalement l'investissement total se montera à environ CHF 500 millions dans ce périmètre. En effet, la réflexion touche également et entre autres une mobilité à repenser avec les collectivités locales avoisinantes (Lausanne, Prilly, Renens). D'un point de vue institutionnel, la Caisse de pension de l'Etat de Vaud (CPEV) fait partie du projet par l'entremise de Retraites Populaires qui va réaliser des logements à loyers abordables. Par la suite, un besoin de renforcement de coordination sera nécessaire et, dans ce contexte, un prochain décret devrait être déposé en lien avec la Haute école pédagogique (HEP). Dans l'intervalle, il remercie la commission de son soutien.

3. EXAMEN POINT PAR POINT DE L'EXPOSE DES MOTIFS

Le président passe en revue l'exposé des motifs. Les deux membres du Conseil d'Etat ainsi que les représentant-e-s de l'administration répondent aux diverses *questions* et, si nécessaire, aux *remarques des commissaires*.

1. Le projet du Campus Santé

La dimension nationale, voire internationale du projet, avec un réel désir de rayonnement est saluée par deux députés. Plusieurs points sont également relevés comme la mise en avant de la simulation médicale et de l'interdisciplinarité, le positionnement géographique stratégique entre UNIL et EPFL ou encore le souci du développement durable du projet.

A propos du centre de simulation, existe-t-il en Suisse ou à l'étranger des structures comparables dont le projet C4 se serait inspiré, demande un député.

La Haute école de santé La Source possède un microcentre de simulations qui a permis d'élaborer un certain nombre de réflexions sur le C4. L'inspiration est également venue d'exemples au Québec ou à Singapour et des visites ont été organisées en Angleterre, dans le nord de la France, mais aussi à Zurich. Il faut néanmoins relever que la spécificité unique du C4 est son aspect transdisciplinaire, avec des échanges entre hautes écoles spécialisées (HES), université, écoles supérieures (ES) et apprentissages (CFC). Aucun autre modèle ne semble comparable.

2.1 Démographie vaudoise

Le canton de Vaud forme 200 médecins diplômés par an et passerait, grâce à ce C4, à un nombre de 250. Cette augmentation ne semble pas répondre à la demande et un député s'interroge sur la faiblesse de la progression de ces effectifs, en termes de médecins et infirmier-ère-s, dans un contexte où de nombreuses ressources humaines proviennent de l'étranger (médecins, infirmier-ères, etc.).

Les perspectives démographiques cantonales projettent le million d'habitants à l'aune de l'année 2040. Cette croissance démographique est liée au maintien de la pyramide des âges la plus jeune possible, en sachant que la Suisse est le 3^e pays le plus vieux du monde. La projection du nombre de personnes formées tient compte de ce facteur, avec des étudiant-e-s ayant une provenance tant endogène qu'exogène.

A noter que le besoin de main d'œuvre est présent dans le monde entier. La Source et la HESAV, mais également l'UNIL pour les médecins, ont fait des efforts considérables en termes de formation ces dernières années, souvent supérieurs aux autres hautes écoles en Suisse. En termes de contingent, une certaine réserve est disponible, puisque l'HESAV compte 1'100 étudiant-e-s et pourra atteindre le seuil de 1'400. Mais cette progression est néanmoins dépendante de la capacité de la place vaudoise à entrer dans ces métiers. En effet, d'une part des pénuries sont constatées dans les domaines de la santé et des MINT (mathématiques, informatique, sciences naturelles et techniques) et d'autre part le nombre de jeunes à former n'est pas illimité. Globalement, le dispositif mis en place est bien calibré et peut répondre à une hausse soutenue, mais réaliste.

Il est par ailleurs relevé que les facteurs de régulation sont multifactoriels dans les professions de soin. La mise à disposition d'un centre de simulation permettra aux étudiants de 1^{er} année de mener à bien une série de pratiques d'actes médicaux, sans recours à une patientèle humaine. Un autre problème pour la relève est le manque de praticiens formateurs tant dans les domaines de l'enseignement que des soins, mais là encore un simulateur comme le C4 est une partie de la réponse. Une réflexion est en cours avec le Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) pour augmenter le nombre d'étudiants, notamment de première année, mais il n'est pas garanti qu'une partie des ressources ne continuent pas à provenir de l'étranger dans le domaine des soins où les besoins sont endémiques.

2.2 Contexte dans le domaine de la santé

Pour un député, de nombreuses questions subsistent en terme d'interprofessionnalité, car, dans le monde de la santé, les professions travaillent encore trop souvent en silos. Créer une dynamique de collaboration dès le départ de la formation, par exemple entre médecins et infirmier-ère-s, est une bonne chose et générera des interactions et des nouvelles habitudes de travail.

2.3.1 Mesures d'encouragement fédérales

Un effort doit être fait, selon un député, pour former plus de médecins, mais encore faut-il que ces futur-e-s praticien-ne-s ne deviennent pas tous-tes des spécialistes. Dans ce contexte, il est vital de trouver des solutions pour encourager ces étudiant-e-s à rester généralistes et éviter la mise en place de clauses du besoin dû à un trop grand nombre de spécialistes.

2.3.3 Ecole de médecine

Un député s'interroge sur la pertinence de ce point. En effet, dès janvier 2022 en raison d'une révision fédérale, il n'est quasiment plus possible d'avoir recours à des médecins étrangers, car ils-elles doivent avoir pratiqué trois ans au préalable dans un hôpital. Le fait qu'une limite du nombre de médecins par canton soit mise en place risque d'annihiler les efforts de formation, si les lauréat-e-s doivent s'exiler dans un autre canton. Ce député se questionne également sur la signification du passage où « ...les erreurs peuvent être acceptées et les limites des situations réelles dépassées, notamment au niveau éthique. ».

Sur ce dernier point, il est précisé à la commission que l'usage de l'enseignement clinique, dans un milieu simulé, permet certaines dérogations à des questions éthiques qui sont en lien avec une personne de chair et d'os. Les processus peuvent ainsi être simplifiés et certaines étapes contournées pour se concentrer sur l'acte médical spécifique.

Un député émet des doutes quant aux compétences acquises via la simulation qui peuvent parfois être éloignées des besoins réels du terrain. Ce député a historiquement été opposé à ce projet C4 et s'abstiendra. Un autre commissaire conteste cette vision et milite pour les avantages de la simulation, en se basant sur sa propre expérience qui a été améliorée grâce à l'acquisition d'automatismes efficaces.

La pénurie de médecins dans le domaine de la santé est un fait, constate un député. Dans ce contexte, le problème n'est pas tant le nombre de médecins, mais leurs taux d'activité, pour celles et ceux actif-ves dans les cabinets. En effet, en ne travaillant pas à 100%, mais à un taux réduit, ils / elles renchérissent d'autant le coût de leur formation. Pourquoi ne pas poser un cadre strict avec des restrictions en termes de taux d'activité et les obliger à travailler à 100% ?

La société a évolué et la recherche d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée également. Avant, il était possible de demander à un médecin de travailler soixante heures par semaine, avec des gardes ou des services de piquet, alors que maintenant ce discours est plus délicat.

3.1.10 Gouvernance et fonctionnement du C4

En juin 2017, il a été décidé de créer une société simple pour garantir la gestion du C4 avec quatre partenaires distincts (UNIL – La Source – CHUV - HESAV), mentionne un député. Ce choix de structure juridique peut étonner lorsqu'il s'agit de coordonner un comité de direction, un comité de gestion, un comité scientifique et pédagogique, une direction opérationnelle ainsi que divers autres comités. Dans une telle structure, des tensions semblent inévitables, car les intérêts sont trop divergents.

Cette décision a été prise en se basant sur l'expérience engrangée avec d'autres types de grands projets, également dans le domaine scientifique et de la recherche, comme AGORA. La société simple est la meilleure option pour structurer et faciliter les échanges entre les partenaires et avec l'Etat. Des échanges ont déjà eu lieu pour clarifier certaines questions en lien avec ces aspects de gouvernance, mais d'autres tensions ne sont toutefois pas exclues au départ. Un débat se fera pragmatiquement, quitte à renforcer certains éléments si nécessaire. A ce stade, c'est l'HESAV qui sera en charge de la direction opérationnelle, en raison de sa présence déjà sur place.

Comme déjà brièvement évoqué en préambule, la commission est rendue attentive au fait que le futur décret sur la HEP va nécessiter un besoin de coordination de chantiers, avec un renforcement possible du comité de coordination et de suivi.

Concrètement, comment va se passer la cohabitation, dans un centre de compétences cliniques, entre des structures qui auront, chacune, des besoins de simulation et formation, s'interroge un député. La forme de la société simple était peut-être pertinente en 2017, mais ne semble plus adaptée en 2022, selon lui.

Le projet C4 va effectivement permettre à quatre structures de collaborer, mais celles-ci travaillent déjà ensemble depuis l'élaboration de ce projet. Dans la conception du bâtiment, l'ensemble des besoins des différentes institutions a été pris en compte avec des projections et des scénarios d'utilisation des infrastructures. Ces acteurs ont déjà échangé sur la gouvernance et ont pu identifier leurs périodes spécifiques d'utilisation des locaux.

5.1 Vision globale du Campus Santé – synergie des projets sur le site des Côtes de la Bourdonnette

Qu'en est-il des surfaces perméables et imperméables, questionne un député.

Les surfaces imperméables représentent 12%. Dans ce projet, un effort significatif a été consenti en termes de durabilité, avec notamment un système de récupération d'eau sur les toits, des plantations au nord de la parcelle créant des zones ombragées importantes, une forte arborisation du site, etc. Le choix des matériaux a également fait l'objet d'une attention particulière en répondant aux normes du moment, mais tout ne peut pas se faire en bois.

5.3.1 Programme

Comment va s'articuler le projet lauréat « Fontaine de Jouvence » dans le parc et y aura-t-il des bornes électriques dans le parking, demande un député.

Le projet artistique retenu possède d'indéniables qualités paysagères. Le titre choisi est en relation avec les sources d'eaux qui séparent les différents espaces et les lieux de rencontres. Ces derniers seront accessibles tant dans la zone sud que dans celle au nord destinée à l'habitation.

S'agissant du parking souterrain, il sera doté d'un certain nombre de places pour les voitures électriques avec des bornes de recharge.

5.3.6 Détail des coûts de construction du C4

La commission est rendue attentive au fait qu'en raison de la crise économique actuelle, les hausses légales pourraient être très marquées. Sans parler de la nette accélération de l'inflation qui pourra également avoir un impact non négligeable sur de potentiels dépassements.

6. Mise à disposition d'un droit de superficie à titre gratuit pour la FMEL et le remboursement du FAIR

Ce dispositif en faveur de la FMEL, permettant la construction des logements abordables, ainsi que le remboursement de la valeur théorique du terrain imputé au Fonds pour l'acquisition de droits réels et d'immeubles de réserve (FAIR) sont salués par un député.

Il est précisé à la commission que cette solution innovante n'a pas été appliquée dans le projet Vortex, par exemple.

8.7 Conséquences sur l'environnement, le développement durable et la consommation d'énergie

L'ingéniosité des solutions trouvées est relevée par un député, avec notamment les trois pompes à chaleur réversibles et les sources à 100% renouvelables.

8.10.4 (Conformité de l'application de l'article 163 Cst-VD) Conclusion

Il est précisé à la commission que la soumission de ce décret au référendum facultatif dépend de la quotité de la charge liée (voir 8.10.2).

9.7 Conséquences sur l'environnement, le développement durable et la consommation d'énergie

Même remarque qu'au point 8.7.

10.7.1 Environnement

Le forage de 300 mètres de profondeur des 88 sondes géothermiques est-il particulier, demande un député.

La construction de la Maison de l'environnement, avec 4 sondes d'une profondeur de 240 mètres, est citée à titre de comparaison. Une telle profondeur, qui correspond plus ou moins au niveau du lac Léman, n'est dès lors pas exceptionnelle. Ce système est coûteux, mais performant et efficace. Une exemplarité a été recherchée dans ce projet et l'option choisie a notamment été préférée au chauffage à distance (rendement insuffisant et centrale de production trop éloignée).

4. VOTES SUR LES PROJETS DE DÉCRET

4.1. PROJET DE DÉCRET ACCORDANT AU CONSEIL D'ÉTAT UN CRÉDIT D'OUVRAGE DE CHF 38'760'000.- DESTINÉ À FINANCER LA RÉALISATION DU CENTRE COORDONNÉ DE COMPÉTENCES CLINIQUES (C4) CONSTITUANT LE PREMIER VOLET DU CAMPUS SANTÉ SITUÉ SUR LE SITE DES «CÔTES DE LA BOURDONNETTE» À CHAVANNES-PRÈS-RENENS DU 9 MARS 2022

L'article 1 est adopté par 16 oui, 0 non et 1 abstention.
L'article 2 est adopté par 16 oui, 0 non et 1 abstention.
L'article 3 est adopté par 16 oui, 0 non et 1 abstention.
L'article 4 est adopté par 16 oui, 0 non et 1 abstention.
L'article 5 est adopté par 16 oui, 0 non et 1 abstention.
Le vote final est adopté par 16 oui, 0 non et 1 abstention.
L'entrée en matière est adoptée par 16 oui, 0 non et 1 abstention.

4.2. PROJET DE DÉCRET ACCORDANT AU CONSEIL D'ÉTAT UN CRÉDIT D'OUVRAGE DE CHF 86'700'000.- DESTINÉ À FINANCER LA RÉALISATION DE LA HAUTE ÉCOLE DE SANTÉ VAUD (HESAV) CONSTITUANT LE SECOND VOLET DU CAMPUS SANTÉ SITUÉ SUR LE SITE DES «CÔTES DE LA BOURDONNETTE» À CHAVANNES-PRÈS-RENENS DU 9 MARS 2022

L'article 1 est adopté à l'unanimité des membres présent-e-s (17).
L'article 2 est adopté à l'unanimité des membres présent-e-s (17).
L'article 3 est adopté à l'unanimité des membres présent-e-s (17).
L'article 4 est adopté à l'unanimité des membres présent-e-s (17).
L'article 5 est adopté à l'unanimité des membres présent-e-s (17).
Le vote final est adopté à l'unanimité des membres présent-e-s (17).
L'entrée en matière est adoptée à l'unanimité des membres présent-e-s (17).

4.3. PROJET DE DÉCRET ACCORDANT AU CONSEIL D'ÉTAT UN CRÉDIT D'OUVRAGE DE CHF 38'250'000.- DESTINÉ À FINANCER LES ÉQUIPEMENTS DU SITE INSCRITS AU PLAN PARTIEL D'AFFECTATION ET NÉCESSAIRES À LA RÉALISATION DU CAMPUS SANTÉ DU 9 MARS 2022

L'article 1 est adopté à l'unanimité des membres présent-e-s (17).
L'article 2 est adopté à l'unanimité des membres présent-e-s (17).
L'article 3 est adopté à l'unanimité des membres présent-e-s (17).
Le vote final est adopté à l'unanimité des membres présent-e-s (17).
L'entrée en matière est adoptée à l'unanimité des membres présent-e-s (17).

4.4. PROJET DE DÉCRET ACCORDANT AU CONSEIL D'ÉTAT L'AUTORISATION DE METTRE À DISPOSITION DE LA FONDATION MAISONS POUR ÉTUDIANTS LAUSANNE UN DROIT DE SUPERFICIE À TITRE GRATUIT SUR LE SITE DU CAMPUS SANTÉ ET D'ALLOUER LA SOMME DE CHF 1'890'000.- AU FONDS POUR L'ACQUISITION DE DROITS RÉELS ET D'IMMEUBLES DE RÉSERVE POUR LE REMBOURSEMENT DE LA PART THÉORIQUE DU TERRAIN DU 9 MARS 2022

L'article 1 est adopté à l'unanimité des membres présent-e-s (17).

L'article 2 est adopté à l'unanimité des membres présent-e-s (17).

L'article 3 est adopté à l'unanimité des membres présent-e-s (17).

L'article 4 est adopté à l'unanimité des membres présent-e-s (17).

Le vote final est adopté à l'unanimité des membres présent-e-s (17).

L'entrée en matière est adoptée à l'unanimité des membres présent-e-s (17).

Jouxten-Mézery le 10 mai 2022.

*Le rapporteur :
(Signé) Sergei Aschwanden*